

CHAPITRE VIII.

MARINE MARCHANDE ET PÊCHERIES.

1ère PARTIE—MARINE MARCHANDE.

Département de la marine.

514. Le but spécial de ce département est la protection de notre marine marchande et des navires qui fréquentent nos côtes. Il est donc de la plus grande importance qu'il soit rendu aussi efficace que possible, et on est heureux de savoir que rien n'a été épargné pour arriver à ce résultat et pour donner à la navigation une sûreté égale à celles des pays les plus avancés.

Nombre de phares, etc., 1868-1891.

515. Un examen du tableau suivant donnera une idée des progrès faits depuis la confédération. Il comprend le nombre de stations de phares, de feux, de sifflets de brume et de cornets de brume automatiques durant chaque année de 1868 à 1891 inclusivement. Les stations des phares de Terre-Neuve qui sont entretenus par la Puissance, sont comprises dans ces chiffres :—

NOMBRE DES PHARES, ETC., EN CANADA, 1868-1891.

ANNÉE FINIE LE 31 DÉCEMBRE.	Stations. de phares.	Feux.	Sifflets de brume.	Cornets de brume auto- matiques.
1868	198	227	2	
1869	219	233	2	
1870	240	278	4	
1871	264	297	8	
1872	280	314	13	
1873	316	363	17	
1874	342	384	18	
1875	377	444	22	
1876	407	488	24	
1877	416	509	25	2
1878	427	518	25	4
1879	443	542	23	6
1880	452	551	22	7
1881	462	553	23	9
1882	470	562	23	9
1883	484	578	23	9
1884	507	597	23	10
1885	526	617	23	12
1886	534	625	23	16
1887	561	658	23	24
1888	569	664	23	27
1889	579	675	24	29
1890	599	705	23	32
1891	605	710	23	31